

Rater une épreuve mais réussir au rattrapage

Par **Toc Ville**, le **17/12/2024 à 11:11**

Bonjour à tous. Je me demandais si les recruteurs (en Master mais aussi en stages, emplois, diplômes universitaires...) regardaient si l'on a validé une matière dès le premier galop ou au rattrapage ? Si oui, le fait d'avoir validé au rattrapage seulement influera-t-il sur nos chances de recrutement et sur la perception qu'aura le recruteur sur nos compétences ?

Par **Lorella**, le **17/12/2024 à 21:48**

Bonsoir,

Le recruteur ne va pas mener une investigation sur vos notes. Le diplôme lui suffit.

Par **Crazy student**, le **18/12/2024 à 13:16**

Bonjour,

À l'exception de quelques cabinets d'avocats un peu pompeux sur les bords, personne ne vous demandera de fournir vos bulletins de notes lors d'un entretien d'embauche. En revanche ça peut effectivement jouer si vous souhaitez postuler dans un master.

Par **Isidore Beautelet**, le **20/12/2024 à 07:05**

Bonjour

Je rejoins ce qui a été dit. Les directeurs/recruteurs reçoivent tellement de candidatures qu'ils n'ont pas le temps de scruter à la loupe les dossiers.